

Le 24 octobre 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 24 octobre 2023 à 18 h 30, au centre communautaire.

PRÉSENTS

Monsieur Michel Bourdeau, maire

Madame Nathalie Perreault, conseillère
Monsieur Julien Leclerc, conseiller
Madame Cheryl Brazeau, conseillère
Monsieur Ian Gray, conseiller
Madame Josée Paquette-Bougie, conseillère

AUSSI PRÉSENTES

Madame Isabelle Perron, directrice générale et greffière-trésorière
Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et greffière

ABSENTE

Madame Isabel Boulay, conseillère

Le conseil constate et mentionne que l’avis de convocation à la présente séance extraordinaire a été notifié à chaque membre du conseil tel que requis par le Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1).

2023-10-134

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau
et RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à l’ouverture de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 24 octobre 2023 à 18 h 30.

ADOPTÉE

MOT DU MAIRE

2023-10-135

ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents

QUE l’ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 24 octobre 2023 soit et il est, par les présentes, adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

Le 24 octobre 2023

2023-10-136 **DEMANDE DE CONSENTEMENT MUNICIPAL / HYDRO-QUÉBEC
DISTRIBUTION / PROJET DCL-23298614 – PLAN 9157S67356241N /
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande d'intervention associée au projet d'Hydro-Québec
Distribution DCL-23298614 – Plan 9157S67356241N sur le territoire de la
municipalité selon la demande et le plan fourni.

D'AUTORISER Mme Lily Ducharme, directrice de l'urbanisme, à signer, pour et au
nom de la Municipalité, la demande de consentement municipal.

ADOPTÉE

2023-10-137 **ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 672 / RÈGLEMENT RELATIF AUX
MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE les exigences de l'article 445 du Code municipal du Québec
ont été remplies;

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement numéro 672 intitulé :

« Règlement relatif aux modalités de publication des avis publics ».

ADOPTÉE

2023-10-138 **ADOPTION DE PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 673 / RÈGLEMENT
RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES**

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement numéro 673 intitulé :

« Règlement relatif à la démolition d'immeubles »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 14 novembre 2023 à 18 h au
centre communautaire aux fins de cette consultation et qu'à cet effet la greffière publie
les avis requis;

QU'une copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

Le 24 octobre 2023

2023-10-139 **AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 673 / RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES**

Le conseiller monsieur Julien Leclerc donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement relatif à la démolition d'immeubles.

2023-10-140 **ADJUDICATION DE CONTRAT / DÉNEIGEMENT / STATIONNEMENT AVANT ET ARRIÈRE DU BÂTIMENT ABRITANT LE SERVICE DE PROTECTION DES INCENDIES / STATIONNEMENT MUNICIPAL EN FACE DE L'ÉCOLE ET STATIONNEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE / SAISON HIVERNALE 2023-2024**

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité adjuge le contrat pour le déneigement du stationnement avant et arrière du bâtiment abritant le service de protection des incendies, du stationnement municipal en face de l'école et du stationnement à l'avant de l'hôtel de ville, à Déneigement Gabriel Inc., 745, boulevard Cardinal Léger, Pincourt (Québec), J7W 3Z3, et ce, pour un montant de deux mille quatre cent quarante-cinq dollars (2 445 \$), taxes applicables non comprises, le tout tel que présenté dans son offre de service du 13 octobre 2023.

ADOPTÉE

2023-10-141 **ADJUDICATION DE CONTRAT / SERVICES PROFESSIONNELS / ANALYSE POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA FOURNAISE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET L'AJOUT DE CLIMATISATION**

ATTENDU QUE la Municipalité s'est vue octroyée une subvention de 117 127 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU le bilan de santé effectué par l'entreprise de services Inspec-Thor, inspecteur en bâtiment certifié, pour le bâtiment à vocation communautaire (centre communautaire) et les recommandations de travaux à effectuer;

ATTENDU QUE le Règlement sur les appareils de chauffage au mazout annonce la fin de l'ère du mazout dans les habitations et qu'à partir du 31 décembre 2023, il sera interdit de procéder à une réparation majeure d'une chaudière, d'un générateur d'air chaud fonctionnant en tout ou en partie au mazout s'il a été installé plus de 20 ans auparavant;

ATTENDU QUE le réservoir de mazout du centre communautaire a atteint sa durée de vie utile (plus de 22 ans).

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par la firme Les Services EXP inc, 1000, boulevard Monseigneur-Langlois, bureau 300, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 0J7, pour réaliser un rapport d'expertise pour les travaux de remplacement de la fournaise du centre communautaire et l'ajout de climatisation dans le bâtiment, et ce, pour un montant totalisant 7 440 \$, excluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

Le 24 octobre 2023

2023-10-142 **APPUI FINANCIER / TOIT D'ABORD HABITATIONS ABORDABLES VAUDREUIL-SOULANGES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges prévoit accorder une aide financière à l'organisme sans but lucratif Toit d'Abord Habitations abordables Vaudreuil-Soulanges, pour développer des modèles innovateurs visant à réduire la crise du logement dans la région;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a réparti cette contribution entre toutes les municipalités locales conformément au tableau ci-joint;

MUNICIPALITÉS	QUOTES-PARTS 2023 LOGEMENT ABORDABLE : TOIT D'ABORD
COTEAU-DU-LAC	7 416 \$
HUDSON	6 762 \$
LES CÈDRES	6 779 \$
LES COTEAUX	4 586 \$
L'ÎLE-CADIEUX	333 \$
L'ÎLE-PERROT	9 874 \$
NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT	11 204 \$
PINCOURT	13 192 \$
POINTE-DES-CASCADES	1 483 \$
POINTE-FORTUNE	501 \$
RIGAUD	7 235 \$
RIVIÈRE-BEAUDETTE	2 272 \$
SAINT-CLET	1 866 \$
SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON	1 462 \$
SAINT-LAZARE	20 959 \$
SAINTE-MARTHE	1 583 \$
SAINT-POLYCARPE	2 691 \$
SAINT-TÉLÉSPHORE	1 162 \$
SAINT-ZOTIQUE	8 270 \$
TERRASSE-VAUDREUIL	1 683 \$
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR	971 \$
VAUDREUIL-DORION	40 990 \$
VAUDREUIL-SUR-LE-LAC	1 474 \$
TOTAL :	154 750 \$

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil a déjà versé à la MRC de Vaudreuil-Soulanges sa contribution indiquée en regard de son nom dans ce tableau joint; laquelle est comprise dans sa quote-part des dépenses de la MRC de l'année 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'AVISER la MRC de Vaudreuil-Soulanges que la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil approuve, conformément au tableau joint, l'aide financière accordée à l'organisme Toit d'Abord Habitations abordables Vaudreuil-Soulanges, aux fins de développer des modèles pour pallier la crise actuelle du logement dans la région.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-10-143 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

Le 24 octobre 2023

DE LEVER la séance extraordinaire du 24 octobre 2023 à 18 h 40.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

Michel Bourdeau
Maire

Lily Ducharme
Greffière